

Objet : Conseil de département DETS (visioconférence)

Date : 23 février 2021

Rédacteur(s) : Sonia Castrale-Bela

Présents : C. Almeida, C. Bergerot, V. Bertille, E. Bonis, E. Burgaud, E. Chagnaud, M. Chanut, T. Dourges, E. Dubesset, P. Girard, L. Guerlain, T. Guillebon, R. Hubert, F. Julienne, J. Lagoutte, C. Le Guay, S. Niquège, M. Portillo, K. Van den Bergh.

Représentés : B. Drevet, L. Garrido, L. Petit, F. Quéré.

Excusés : C.M. Alves, A. Cagnimel, M. Lamarche, B. Lavaud-Legendre, I. Monteil, S. Tournaux

Ordre du jour

- 1- Campagne d'AAP interne, seconde audition
- 2- Point d'information budget
- 3- Approbation du compte rendu du précédent conseil
- 4- Questions diverses

Monsieur Olivier Décima préside la séance.

Début de la séance 14h03.

Un hommage est rendu à Monsieur Yves Bianco-Brun (Maître de conférence en droit privé, et, sciences criminelles) décédé ces derniers jours. Une minute de silence est observée.

1- Campagne d'AAP interne, seconde audition

Dans le cadre de l'AAP interne du département, les porteurs de trois projets présentés lors du précédent conseil sont invités aujourd'hui pour une re-soumission de leur projet dans une version qui montre mieux quels sont les effets structurant à l'échelle du département.

Les porteurs sont auditionnés selon cet ordre :

Projet colloque intitulé « 2010-2020 : dix ans de mutations du droit de la famille » Porté par Amélie Gogos-Gintrand, Stéphanie Zeidenberg, et, Catherine Gauthier. Unités porteuses CERFAPS / CERCCLE.
Présenté par Amélie Gogos-Gintrand.

Projet colloque intitulé « Post-vérité ? La question de la crédibilité de la recherche scientifique à l'heure des faits alternatifs » 5 et 6 octobre 2021 Bordeaux (à l'occasion des 30 ans de l'IUF). Porté par Nathalie Blanc-Noël, Charles Mercier, et, Régis Malet. Unités porteuses IRM / LACES.
Présenté par Charles Mercier.

Projet colloque intitulé « Des gouvernants exemplaires ? » 25 novembre 2021, Sciences Po Paris. Porté par Eric Buge (CEVIPOF) et Charles-Edouard Sénac (CERCCLE/CURAPP). Unités porteuses CERCCLE / ILD / CEVIPOF / CURAPP. Présenté par Charles Edouard Sénac.

Premier projet intitulé « 2010-2020 : dix ans de mutations du droit de la famille » avec une demande au département de 2187 €.

De nouvelles informations ont été données, une pluridisciplinarité, la volonté d'associer un chercheur de l'ISCJ, et une volonté internationale. Même si le projet n'a pas été modifié monsieur Olivier Décima souligne l'implication des porteurs en participant aux ateliers.

Les membres du conseil sont sensibles aux éléments présentés, et saluent l'envergure du projet de colloque. Un projet ambitieux, où le droit pénal pourrait avoir une place importante. Ils regrettent néanmoins l'absence de modification de ce dernier, ce qui ne montre pas quels sont les effets structurant à l'échelle du département. Monsieur Olivier Décima propose compte tenu de la teneur des échanges de refuser tout soutien du département à cette demande.

3 abstentions.

Pas d'opposition.

Le conseil décide de ne pas satisfaire à la demande.

Le conseil souhaite envoyer un signal, et adresser par ce refus un message en ce sens à la communauté.

Deuxième projet intitulé « Post-vérité ? La question de la crédibilité de la recherche scientifique à l'heure des faits alternatifs » avec une demande au département de : 500 €.

Le conseil ne voit pas de difficulté à accorder le soutien par rapport aux efforts qui ont été fait. (Implication de deux chercheurs de l'ILD).

Monsieur Olivier Décima propose de satisfaire la demande de soutien à hauteur de 500 €.

A l'unanimité le département accepte la demande qui est faite.

Troisième projet, intitulé, « Des gouvernants exemplaires ? » avec une demande au département de 2000 €. (Budget global de 9000 €)

Les membres du conseil sont sensibles à la potentielle émergence d'une communauté locale autour du projet, mais l'effet structurant immédiatement visible sur le site bordelais est jugé insuffisant pour décider d'allouer la totalité de la somme demandée.

L'avis du conseil est d'accorder une subvention réduite.

Olivier Décima propose d'aligner la participation au niveau des autres financeurs et propose au conseil de satisfaire à la demande à hauteur de 1000 €.

Le département soutiendra ce projet à hauteur de 1000€.

2- Point d'information budget

Dans le cadre des AAP, sur l'engagement de cette année, Monsieur Olivier Décima fait un point sur le total des sommes dépensées (16500 € à consolider) et du reliquat (8500 €, à consolider).

Il rappelle les budgets des départements diminués de 30% (environ) cette année. Globalement, il a été constaté que du point de vu de la recherche, la présidence de l'université a multiplié les chantiers, et n'est pas capable de s'engager sur un soutien pérenne, et véritablement suffisant auprès des structures que sont les départements. Il y a une volonté claire de la présidence de favoriser les grands projets de recherche, et, les programmes de recherche, notamment à l'international. Cela pousse les unités de recherche et les départements à se débrouiller seuls, ce qui est une situation assez insatisfaisante.

Il avait été prévu de créer un projet inter département abondé à hauteur de 200K. L'effet immédiat de cela est que ce projet a été abandonné à la commission recherche et que cette somme pourrait être re distribuée aux 11 départements. Les directeurs de département ont été entendus et ont la possibilité de faire des demandes d'enveloppes supplémentaires pour cette année.

Monsieur Olivier Décima évoque ce qui a déjà été budgété, et la somme de 8500 € qui a été récupéré suite à la première campagne d'APP. Il indique que cette somme pourrait-être utilisé en fonction des demandes qui seront faites au département. Il demande aux conseillers, en plus de ce qui est déjà prévu, qu'elles sont les propositions qu'ils souhaiteraient faire, au titre de l'animation scientifique, mais également au titre de la somme de 200K allouée à l'ensemble des départements.

Le conseil évoque la possibilité d'organiser les ateliers sur plusieurs jours, ou, une seconde campagne d'AAP. En ce qui concerne le financement de l'émergence, monsieur Olivier Décima rappelle la question qui a été posée lors du précédent conseil, qui est : quel est le rôle que veut se donner le conseil dans l'attribution de ces fonds. S'agissant de projets émergents il n'est pas possible de recourir à l'AAP classique. Il souhaite connaître le point de vue du conseil sur le soutien à l'émergence. Ce soutien doit-il passer par le conseil, ou par un compte rendu. Si cela devait passer par le conseil, quelles doivent-être les modalités. Olivier Décima souhaite la transparence à ce sujet.

Si le conseil ne délibère pas dans cette procédure, ce serait au CoDir de le faire. Selon les statuts, c'est au conseil de décider des orientations budgétaires, et il peut décider de se satisfaire d'un reporting.

L'avantage que cela passe en CoDir, c'est que cela permet de diffuser aux unités par l'intermédiaire des directions d'unités et des gestionnaires. Ce que ne peut pas faire le conseil. Mais Olivier Décima indique que les deux sont possibles (faire une information avec un vote du conseil). Il serait possible de prévoir une procédure qui consisterait à réunir les directions d'unités pour lancer les projets. Une fois les projets recueillis le conseil sera réuni pour avis sur le soutien. Selon lui l'avis interviendrait après les ateliers.

3- Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le conseil demande que pour les prochains conseils soient notés les noms des personnes présentes, absentes et/ou excusées.

Une abstention

Pas d'opposition

En prenant en compte ces remarques, le compte rendu du précédent conseil est adopté.

4- Questions diverses

Les doctorants ne font pas partis de la liste de diffusion du département, Olivier Décima indique qu'il est difficile de les intégrer à la liste de diffusion actuelle. (liste variable qui évolue chaque année).
Il évoque la possibilité de créer une liste en s'inspirant de ce que fait l'ED.

Prochaine réunion : Jeudi 25 mars 2021